



## MOTION au Conseil d'Administration du 20/02/2024

### Collège Jacques Prévert – Herbignac

Nous, personnels du collège Jacques Prévert de Herbignac, réunis avec le SNFOLC le SE-UNSA et le SENRES, avons pris connaissance de la Dotation Horaire Globale pour la rentrée prochaine dans notre collège, qui est censé mettre en place les mesures Attal. Or nous ne constatons pas de moyens supplémentaires suffisants pour les groupes de niveaux exigés en 6ème et 5ème, ce qui constitue une première raison évidente de s'opposer à leur mise en place. Raison à laquelle s'ajoute le fait que ces groupes de niveaux entraîneraient :

- à la rentrée prochaine, la fin du groupe classe en 6ème et 5ème sur 9h de cours en français et mathématiques, et de même en 4ème et 3ème l'année suivante ;
- la confirmation de la suppression de la technologie en 6ème et la suppression dans la foulée de l'heure de soutien et approfondissement mise en place cette année, d'où une baisse du volume horaire dans les classes de 6ème (de 26 h à 25 h) ;
- la suppression des dédoublements existant cette année dans certaines disciplines, la suppression des heures de coanimation et de groupes en mathématiques et en français ;
- l'obligation d'une progression commune et la remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants.

### **La mise en place de ces groupes de niveaux entraînerait la dégradation des conditions de travail des enseignants comme des élèves :**

- Nous craignons la stigmatisation des élèves en difficulté, la mise en compétition des uns par rapport aux autres et le stress engendré par cette stratification.
- Les alignements en barrette imposeraient des contraintes d'emplois du temps ingérables puisque tous les enseignants de mathématiques et de français devraient intervenir en même temps devant les 5èmes ou les 6èmes. Que se passera-t-il en cas d'absence d'un enseignant au regard de la progression commune ?
- Les répartitions des classes vont contraindre les enseignants à prendre plus de niveaux et à se partager les 6ème et 5ème, ce qui entraînera la disparition des projets annuels dans ces disciplines et un suivi des élèves plus difficile.
- A cela s'ajoute la suppression d'une division se traduisant par des effectifs de presque 30

élèves dans chaque classe de quatrième.

- En outre, les enseignants de français et de mathématiques ne pourraient plus assurer correctement la charge de professeur principal sur ces classes qu'ils ne connaîtraient pas dans leur intégralité.
- Nous rappelons enfin qu'aucun texte réglementaire visant à mettre en place ces groupes de niveaux n'est paru.

Pour toutes ces raisons, nous refusons les mesures du « choc des savoirs » Attal et la mise en place des groupes de niveaux qui sont pour nous un non-sens pédagogique et organisationnel, et nous voterons contre le tableau de répartition.

**MOTION**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mardi 20 février 2024**

Le 8 février dernier, la régente du ministre Attal, championne olympique du mépris, désormais célèbre et non regrettée ministre de l'enseignement privé Oudéa Castera, présentait 6 textes sur le « choc des savoirs » lors du Conseil Supérieur de l'Éducation.

Ce « choc contre les savoirs » s'inscrit dans la continuité et dans l'aggravation des contre-réformes menées ces dernières années. Après la réforme du collège de 2015 et celle du lycée de 2018, qui ont supprimé des milliers d'heures disciplinaires, après le baccalauréat Blanquer et « Parcoursup », véritables machines à déqualifier la jeunesse, le « choc des savoirs » franchit une étape supplémentaire dans la destruction de l'École publique : moins d'enseignements, plus de dérèglementation...

Cette réforme transformerait le collège en machine à trier les élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupe de niveaux et en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de « prépas lycées ».

Dans la logique de la réforme de la voie professionnelle, des stages en entreprises en fin de 2nde et de la généralisation du Service National Universel, il s'agit pour le gouvernement d'orienter des millions d'élèves vers l'exploitation patronale ou l'embrigadement dès leur plus jeune âge.

En remettant en cause le droit à l'instruction pour tous, le gouvernement sait ce qu'il fait : pousser les familles qui le pourront à choisir le privé plutôt que le chaos.

Ce projet va **maltraiter une génération entière de collégiens**. Sortir les élèves du groupe, supprimer les classes, confronter les enfants à un changement perpétuel de camarades est source de mal-être, comme c'est le cas pour les lycéens suite à la réforme du lycée. Ce tri des élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux va évidemment accroître les inégalités. Créer ces groupes de niveau est en soi catastrophique. Couplé avec les moyens qui manquent partout, cela entraîne des effectifs toujours plus chargés dans les classes et dans les groupes. La prétendue souplesse par établissement pour mettre en place cette réforme dont personne ne veut n'est qu'une manière de laisser la responsabilité de la gestion de la pénurie aux chefs d'établissement.

## Ce décret **maltraite en même temps les enseignants** :

- les enseignants de technologie traités avec mépris, leur discipline étant supprimée en 6<sup>ème</sup> l'année dernière pour la remplacer par le dispositif de soutien et d'approfondissement voué à disparaître l'an prochain pour créer des groupes de niveaux. La suppression totale de cette heure d'enseignement faisant passer de 26 à 25h d'enseignement en 6ème est inacceptable ;
- les enseignants de lettres classiques qui voient encore leur volume hebdomadaire réduire d'une heure en 4ème et en 3ème ;
- les enseignants d'arts plastiques, de musique, de LV2 dont les disciplines en particulier deviennent des variables d'ajustement ;
- les enseignants de SVT, de physique, de technologie encore eux, qui voient les derniers dédoublements supprimés, ce qui empêche toute manipulation ;
- les enseignants de mathématiques et de français, évidemment, privés d'enseigner à des classes, d'enseigner à des élèves qu'ils connaissent vraiment, privés de leur liberté pédagogique et privés d'être professeur principal dans des conditions correctes.

L'ensemble des enseignants va subir la désorganisation du collège avec des emplois du temps catastrophiques, et des effectifs dans les classes qui ne font qu'augmenter.

Et pour l'ensemble des personnels, en particulier les vies scolaires, les conditions de travail vont encore être dégradées par l'augmentation des conflits et du mal-être des élèves qu'ils devront recueillir.

Nous rappelons qu'aucun texte réglementaire visant à mettre en place ces groupes de niveaux n'est paru.

Dans notre département, comme partout en France, les conseils d'administration doivent se positionner sur les dotations horaires qui s'appuient sur des textes inexistantes. Surréaliste, comme d'habitude !

A ce jour, les personnels de direction, eux aussi bien loin d'être convaincus, ne sont pas en mesure de présenter des tableaux cohérents, dans les délais attendus et réglementaires. Ils étaient rassemblés devant la Dsden mardi 13 février pour manifester leur refus d'appliquer cette réforme.

Pour toutes ces raisons, nous refusons les mesures du « choc des savoirs » Attal et la mise en place des groupes de niveaux.

Le jeudi 1<sup>er</sup> et mardi 6 février, une grande partie d'enseignants du collège était en grève et manifestait pour l'augmentation de leurs salaires, l'amélioration de leurs conditions de travail et l'abandon de cette réforme.

Si cette réforme est maintenue, plus d'une trentaine d'enseignants du collège s'engage à ne pas occuper la fonction de professeur principal l'année prochaine.

Enfin, si nos chefs d'établissement réussissent leur « escape game TRMD 2024 », nous, représentants des personnels soutenus par les sectins syndicales FO, CGT et SNES, voterons CONTRE un tableau de répartition des moyens qui serait soumis à la mise en place de la réforme Attal et ses groupes de niveaux.

## Vœu des représentants des personnels du collège Petite Lande de Rezé au Conseil d'Administration du 22 février 2024

Madame la Principale, Mesdames et Messieurs les membres du CA,

Nous, représentants des personnels enseignants et d'éducation du collège Petite Lande, exprimons notre vive opposition à la constitution de groupes de niveau dans l'établissement à la rentrée 2024 pour les classes de 6ème et de 5ème et à la rentrée 2025 pour les 4èmes et les 3èmes. Nous considérons que cette nouvelle organisation imposée par le Ministère aura des conséquences néfastes sur les élèves, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative.

- **Un dispositif qui fait partie du « choc des savoirs » annoncé par le gouvernement**

Le projet du gouvernement indique que des groupes de niveau doivent être mis en place en français et en mathématiques en 6ème et 5ème avec un alignement des horaires des groupes pour permettre le passage des élèves d'un groupe à l'autre en fonction de leurs progrès. Pour toutes les autres matières, les élèves seront mélangés en « classes » hétérogènes.

- **Un dispositif contraire à nos valeurs**

Les études en sciences de l'éducation montrent que c'est l'hétérogénéité qui fait progresser les élèves. La ségrégation des élèves a un impact psychologique négatif chez l'enfant avec une perte d'estime de soi et entraîne un tri social. Ce dispositif va générer un sentiment d'angoisse avec la peur d'être rétrogradé ou d'être assigné à un groupe.

Seule la mixité sociale, la rencontre de la différence permettent de construire le vivre ensemble.

- **Un dispositif impossible à mettre en place**

- A ce jour, il n'y a aucun texte officiel du Ministère pour la mise en place de ces groupes de niveau. Se pose alors la question de la légalité.

- Le collège n'a pas un nombre suffisant d'enseignants A titre d'exemple, en français, il n'est pas possible d'aligner huit groupes (en 6<sup>e</sup>) sur le même créneau horaire avec 8 professeurs afin de permettre la mobilité des élèves d'un groupe à l'autre. Les 15 élèves du groupe en difficultés resteront donc dans le groupe des élèves en difficultés.

- Des enseignants supplémentaires vont donc être nécessaires en français et en mathématiques, comme dans tous les collèges du département, à un moment où l'on manque d'enseignants titulaires et remplaçants. Le risque existe que des élèves se retrouvent sans enseignant.

- Les élèves pouvant changer de groupe, les enseignants devront avoir une progression commune et avancer au même rythme. Que l'institution nous explique « comment progresser au même rythme différemment » !

- Aucun temps de concertation n'est prévu pour les professeurs de français et de mathématiques.

- Matériellement, l'alignement des groupes ne sera possible qu'avec un nombre de salles de classe suffisant, or nous sommes déjà dans une configuration très tendue.

- Matériellement toujours, comment faire étudier un même livre en français à 197 élèves en même temps avec seulement trente exemplaires à disposition ?

- **Un dispositif qui fait des dommages collatéraux et déstabilise le collège unique.**

- L'heure de technologie est supprimée définitivement en 6<sup>ème</sup> et à terme, d'autres matières sont menacées : les enseignements de pratique artistique, certains dispositifs optionnels, les groupes en langue.

- L'heure de soutien d'approfondissement en français et en mathématiques en 6<sup>ème</sup> est supprimée.

- L'emploi du temps des 6<sup>ème</sup> passe de 26h à 25h, ce qui va engendrer des heures d'études supplémentaires pour les élèves et ce sans moyen supplémentaire pour la vie scolaire (AED)

- Les professeurs de français et de mathématiques ne pourront plus être professeurs principaux car ils n'auront jamais la totalité des élèves. Il va donc y avoir des « classes » sans professeur principal.

- Ces mêmes professeurs ne pourront plus mener de projets classe ou de projets transdisciplinaires (collège au théâtre, collège au cinéma, voyages, sorties...) sans mettre en péril la progression commune.

- Il sera difficile de créer une cohésion de classe.

- Les heures de dédoublement dans les autres matières sont menacées.

- La refonte simultanée annoncée des programmes en 5è, 4è, et 3è à la rentrée 2026 est une énième marque d'un profond mépris pour les professeur.es. Les enseignant.es feraient face à une charge de travail déraisonnable, aux dépens de leurs autres missions et de leur santé.

**Pour toutes ces raisons, les représentants élus des personnels enseignants et d'éducation voteront contre la DHG, moyens attribués pour le fonctionnement pédagogique de l'établissement.**